



Comité pour le Logement Autonome des Jeunes du Grand Rodez

4 rue du Maréchal Leclerc - 12000 RODEZ
05.65.73.16.32 – info@clajrodez.org

En proposant son (ses) bien(s) par l'intermédiaire du CLAJ, le bailleur s'engage à respecter la charte d'engagement (décrite au verso), et à régler une participation aux frais administratifs lorsque le logement sera loué par l'intermédiaire de l'association : 70 €/location (35 € pour une location de moins de 4 mois).

Les services proposés aux bailleurs par l'association :

- Conseil et informations sur les attentes des jeunes en matière de logement ;
- Visite préalable du logement (prise de photos pour mise en ligne sur le site) ;
→ **Gage de confiance pour les jeunes et leurs familles** et pour les partenaires qui s'adressent à l'association.
- **Parution de l'annonce** sur le site www.clajrodez.org, et actualisation (10 photos possibles) + diffusion de l'offre sur réseaux sociaux ;
- **Gestion** des messages téléphoniques et électroniques émanant des annonces publiées ;
- **Accueil** des jeunes de 16 à 30 ans : **Diagnostic** de la situation (évaluation de la faisabilité du projet logement) et **information sur les droits et devoirs** du futur locataire ;
- **Proposition** du bien à louer aux jeunes reçus lorsque leur situation le permet (orientation de situations locataires viables, vous restez décisionnaire) ;
- Accompagnement à la **visite** (ou orientation bailleur) ;
- **Préparation du dossier du jeune** : constitution des documents souhaités par le bailleur, mise en place des dispositifs et aides mobilisables (Visale, CAF...) ;
- **Lien bailleur – locataire** ;
- **Veille** durant la location (soutien administratif liés aux aides, rappels des règles locatives, informations sur les démarches...) ;
- **Conseils et apports documentaires aux propriétaires** ;
- **Accompagnement des bailleurs** à la mise en place de la **garantie Visale** ;
- **Possibilité de vous assister pour une première remise en location** (aide à la rédaction du bail, et soutien lors de l'état des lieux d'entrée) ;
- **Réalisation des Etats des lieux** au tarif unitaire de 70 € (taille maximum T2).
- Création d'un livret numérique "*Comment entretenir son logement*" à destination des jeunes pouvant être adressé à votre locataire.
- Réalisation d'un **pré-état des lieux** de sortie (20 €)
→ Pour éviter les surprises et les déconvenues, nous proposons de faire un pré-état des lieux avec votre locataire 15 jours avant la date prévue de restitution du logement.